



TARIFS

Cours de danse – saison 2026–2027

ANNUEL

Payement en 1x
en septembre

215€

SEMI-ANNUEL

Payement en 2x
Septembre et janvier
Total = 230€

115€

PERIODIQUE

Payement en 3x
Septembre, décembre et mars
Total = 250€

82€

Tarif valable pour 1h de cours par semaine

@naetco



TARIFS

Cours de danse – saison 2026–2027
2e cours ou 2e personne habitant sous le même toit

ANNUEL

Payement en 1x
en septembre

200€

SEMI-ANNUEL

Payement en 2x
Septembre et janvier
Total = 214€

107€

PERIODIQUE

Payement en 3x
Septembre, décembre et mars
Total = 228€

76€

Tarif valable pour 1h de cours par semaine
@naetco



TARIFS

Cours de danse – saison 2026–2027
3e cours ou 3e personne habitant sous le même toit

ANNUEL

Payement en 1x
en septembre

190€

SEMI-ANNUEL

Payement en 2x
Septembre et janvier
Total = 200€

100€

PERIODIQUE

Payement en 3x
Septembre, décembre et mars
Total = 210€

70€

Tarif valable pour 1h de cours par semaine
@naetco



TARIFS

Cours de danse – saison 2026–2027 Conditions & modalités

1) La réduction est accordée à partir du **deuxième cours** suivi par un même élève ou à partir de la **deuxième personne domiciliée à la même adresse**.

2) Les tarifs affichés correspondent à **une heure de cours de danse par semaine**. Pour toute inscription à un cours représentant plus d'une heure de cours hebdomadaire, un tarif adapté est appliqué.

3) L'année académique comprend **27 cours de danse**.

Les modalités de paiement sont les suivantes :

- **Abonnement annuel** : paiement en septembre.
- **Abonnement semestriel** : paiement en septembre, puis avant la reprise des cours en janvier.
- **Abonnement périodique** : paiement en septembre, avant le 1er décembre et avant le 1er mars.

Toute demande de désinscription doit être communiquée par écrit à la direction avant la prochaine échéance de paiement. À défaut de notification dans les délais, la cotisation de la période suivante reste intégralement due.

Les cotisations restent également dues en cas d'absence de l'élève, quelle qu'en soit la raison, et ce, jusqu'à réception d'une demande de désinscription écrite dans les délais précités.

4) En cas d'inscription en cours d'année, l'élève est automatiquement inscrit sous la formule d'abonnement périodique, sauf décision contraire de la direction.

5) Tous les paiements doivent être effectués exclusivement par virement sur le compte bancaire de l'école de danse.